

Version V1 du 29 mars 2013

Ce pôle métier recouvrera les problématiques de déplacements-mobilité de personnes et de transport de marchandises

### Principes généraux

La charte partenariale fixe les objectifs et les principes d'organisation des pôles métiers en son article 4.2.

### Contexte et analyse des besoins

L'expansion démographique, spatiale et économique des différents territoires de la Bretagne (aires urbaines bretonnes, littoral, périurbanisation ... ) génère une demande accrue de mobilité quotidienne qui s'affranchit des limites des compétences des décideurs publics.

Elle conduit à un accroissement des kilomètres parcourus, ainsi qu'à des difficultés à mettre en œuvre des modes de transports alternatifs à la voiture en solo qui risque, à terme de mettre en danger :

- la préservation de l'environnement et de ses ressources (foncières et naturelles),
- l'équilibre en terme de cohésion sociale
- la dynamique ou la complémentarité des territoires
- le droit aux transports pour tous et en particulier pour les personnes à mobilité réduite

Pour les transports de marchandises différents acteurs interviennent : producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs et au final consommateurs.

En Bretagne la présence et le positionnement de ces acteurs dépend des filières (agroalimentaire essentiellement, automobile, BTP...). Le système productif breton est historiquement relativement éparpillé sur le territoire.

L'augmentation des coûts de transports et la concurrence accrue des pays émergents posent la question de la compétitivité des productions bretonnes. La position péninsulaire de la Bretagne constitue un handicap pour atteindre les bassins de consommation éloignés.

Un nouveau dispositif réglementaire va se mettre en place, l'écotaxe poids-lourds, entraînant sans doute des modifications de l'organisation des transports de marchandises.

Côté consommateurs : les projections INSEE font état d'une augmentation de la démographie supérieure à la moyenne nationale sur la façade Ouest de la France, en particulier + 700 000 habitants d'ici 2035 en Bretagne. L'afflux de nouveaux habitants générera des nouveaux consommateurs dont les pratiques évoluent de plus en plus sur des solutions multicanales (drive, @ commerce, m commerce, commerces de proximité, commerces spécialisés, points relais...).

Ces enjeux mettent en lumière la nécessité de faciliter les échanges entre les acteurs locaux sur la connaissance des besoins et offres de déplacements/transports pour mettre en place un système de transports accessibles par tous dans des conditions économiques, sociales et environnementales les plus avantageuses pour les collectivités et les entreprises, dans le respect des objectifs de limitation ou de réduction des risques, des accidents, nuisances, notamment sonores, émissions de polluants et gaz à effet de serre.

GéoBretagne s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive INSPIRE en proposant aux partenaires une infrastructure compatible avec les normes INSPIRE et en les accompagnant dans leur obligation de partager et de diffuser les données, concernées dans leur activité, en particulier au monde professionnel et la société civile.

Pour y répondre, l'accès aux données caractérisant les besoins, les pratiques et les offres de déplacements des personnes et de transports des marchandises, tous modes confondus, est un atout pour :

- constituer un socle de connaissance nécessaire pour les études et analyses sur ces thèmes,
- faciliter la coordination des actions et l'harmonisation des politiques publiques à l'échelon régional et local des autorités compétentes sur le champ des déplacements et de l'aménagement, dont les compétences s'exercent sur des périmètres distincts et avec des manières d'exercer différentes.
- faciliter l'interaction entre projets d'infrastructures ou de services de transports et projets de territoire au travers d'accord et de réflexions communes entre les acteurs
- favoriser dans un esprit de recherche opérationnelle et croisée, le dialogue et les collaborations entre les ingénieries (publiques et privées) au-delà des enjeux décisionnels et responsabilités opérationnelles du quotidien,
- le développement des dynamiques déjà à l'œuvre et l'innovation pour faciliter de nouvelles pratiques de mobilité ou le développement de nouveaux services
- alimenter l'élaboration de plans ou schémas (SRCAE, PPA, PDU, SCoT, SRMDT ...)
- participer à l'acceptabilité sociale des nouveaux modèles de déplacement

Des démarches et des projets partenariaux sont par ailleurs en cours sur différents périmètres :

- Instance d'échanges sur les déplacements et l'aménagement de l'aire urbaine de Rennes,
- observatoires :
  - ORTB (site : <http://www.observatoire-transports-bretagne.fr>),
  - observatoires des déplacements (développés notamment par les agences d'urbanisme)
  - observatoire de la sécurité routière
- des plateformes d'information en mobilité sont portés par les différents AOT : Breizh-Go, CG 22, 35, 56 et 29 ...
- les documents de planification : SRCAE, SCOT, PDU...
- la stratégie régionale de la logistique portée par le conseil régional
- les projets d'infrastructures inscrits dans le CPER ou FNADT..
- 

### Animation

L'animation se chargera de l'organisation des réunions de travail (environ 4 par an), de la synthèse des échanges et du suivi de la feuille de route, en particulier le programme de travail mis à jour annuellement et inséré en annexe du présent document.

L'animation du pôle métier « Transports-déplacements » reste à formaliser notamment en vue de l'évolution prévue de la gouvernance du projet et de la volonté des acteurs sollicités par un appel à candidature. Néanmoins, elle pourra dans un premier temps être portée par le binôme DDTM/DREAL avec un co-animateur local à déterminer lors des premières réunions du pôle métier.

### Périmètre

Toutes les « autorités publiques » en Bretagne, au sens de la Directive Inspire et du périmètre prévu au partenariat de GéoBretagne.

En particulier : AOT, maîtres d'ouvrage des infrastructures, gestionnaires de service de TC et d'infrastructure routières, syndicats, collectivités, services de l'Etat, chambres consulaires, associations (mobilités alternatives, PMR, environnemental, usagers...)

Ponctuellement : selon les besoins identifiés des acteurs privés (bureaux d'études, experts ...)

Le périmètre thématique s'étend :

- à tous les modes de déplacements (routier, aérien, ferré, TC : bus, car, TCSP ..., réseau de transports à la demande (TAD), navigable : maritimes et fluviaux, cyclable, piéton, pôles, lieux intermodaux) pour les transports de marchandises et de voyageurs
- aussi bien aux infrastructures, réseaux, services, pratiques modales qu'aux besoins de déplacements (générateurs de déplacements : emploi, école, achat ...).

Ce périmètre et les missions étant très larges, le pôle métier pourra évoluer vers des pôles métiers restreints.

### Objectifs

Les objectifs du pôle métier « Déplacement-Transports » sont les suivants :

- Rassembler les différents acteurs impliqués sur la thématique, favoriser les échanges et le partage de leurs expériences en matière de données géographiques sur cette thématique
- Assurer une cohérence dans la création et la structuration des données
- Disposer d'un référentiel recensant les infrastructures, les réseaux, les offres et services, les fréquentations et pratiques modales, les générateurs de flux ...
- Permettre la mutualisation et le partage des données notamment pour alimenter les observatoires, schémas mais également les usages locaux et autres métiers
- Mettre en lien les données et réflexions du pôle « Déplacement-Transports » avec les autres données liés à l'aménagement du territoire (densité, emplois...) et l'environnement (GES, polluants, bruit...) pour faciliter le travail transversal
- Sensibiliser et communiquer autour des travaux du pôle métier auprès des élus, bureaux d'études et techniciens.

### Missions et programme de travail

#### Définis en annexe

,